
La gestion différenciée des espaces paysagers

Définition et principes de la gestion différenciée des espaces paysagers

4

La gestion différenciée est une approche de gestion des espaces paysagers qui consiste à adapter les pratiques d'entretien à la nature, aux usages et aux enjeux écologiques de chaque espace, plutôt que d'appliquer un mode de gestion uniforme à l'ensemble d'un site.

Elle repose sur une hiérarchisation des espaces selon plusieurs critères :

- usages (fréquentation, fonctions sociales),
- valeur paysagère et patrimoniale,
- potentiel écologique,
- contraintes techniques et budgétaires.

Cette démarche marque une rupture avec la gestion horticole intensive, historiquement fondée sur la recherche d'un aspect esthétique standardisé, fortement consommateur de ressources (eau, intrants, énergie, main-d'œuvre).

2. Enjeux de la gestion différenciée

2.1 Enjeux environnementaux

La gestion différenciée s'inscrit pleinement dans les objectifs de la transition écologique :

- **Préservation de la biodiversité**
 - maintien de refuges pour la faune (insectes, oiseaux, microfaune),
 - diversification floristique (prairies fleuries, haies champêtres).
- **Réduction des pollutions**
 - suppression ou forte réduction des produits phytosanitaires,
 - limitation des fertilisants chimiques.
- **Sobriété dans l'usage des ressources**
 - baisse des consommations d'eau,
 - réduction des consommations énergétiques et des émissions de CO₂.

2.2 Enjeux économiques

Contrairement à une idée reçue, la gestion différenciée n'est pas nécessairement plus coûteuse :

-
- optimisation du temps de travail (moins de tontes, interventions ciblées),
 - baisse des coûts d'intrants et de carburants,
 - meilleure durabilité des aménagements.

À moyen et long terme, elle contribue à une maîtrise des coûts d'entretien tout en améliorant la qualité globale des espaces.

2.3 Enjeux sociaux et culturels

- amélioration du cadre de vie,
- évolution du regard des usagers sur le « propre » et le « beau »,
- rôle pédagogique des espaces verts (panneaux, médiation).

La gestion différenciée suppose donc un accompagnement du changement, tant auprès des agents que du public.

3. Objectifs opérationnels de la gestion différenciée

La mise en place d'une gestion différenciée poursuit plusieurs objectifs concrets :

1. Adapter le niveau d'entretien aux usages

- espaces très fréquentés : entretien soigné,
- espaces naturels ou périphériques : entretien extensif.

2. Favoriser des paysages plus diversifiés

- alternance de formes, textures, hauteurs de végétation,
- valorisation des dynamiques naturelles.

3. Améliorer la résilience des espaces

- végétaux adaptés au sol et au climat,
- réduction de la dépendance aux intrants.

4. Professionnaliser les pratiques

- montée en compétences des équipes,
- recours à des outils de diagnostic et de suivi.

4. Dispositifs à mettre en œuvre dans une démarche de développement durable

4.1 Le diagnostic initial

Toute démarche commence par un diagnostic approfondi :

- typologie des espaces,
- inventaire de la végétation,
- analyse des usages,
- contraintes réglementaires et environnementales.

Ce diagnostic permet d'identifier les potentiels d'évolution vers des modes de gestion plus durables.

4.2 Le zonage de gestion

Le site est découpé en zones de gestion avec des niveaux d'entretien différenciés, par exemple :

Type de zone	Caractéristiques	Objectifs
Zone horticole	Espaces centraux, visibles	Image, accueil
Zone paysagère	Parcs, squares	Équilibre esthétique/écologique
Zone naturelle	Prairies, friches	Biodiversité
Zone fonctionnelle	Voiries, fossés	Sécurité, écoulement

4.3 L'adaptation des pratiques

- Tonte raisonnée (fréquence et hauteur variables),
- fauchage tardif,
- paillage organique,
- plantations pérennes et locales,
- gestion différenciée de l'arrosage.

4.4 Le suivi et l'évaluation

- fiches de suivi par zone,
- indicateurs environnementaux (présence d'espèces, floraison),
- analyse des coûts et du temps de travail,
- ajustements annuels.

5. Exemple significatif : plan annuel de gestion différenciée

Parc communal de 8 hectares – Collectivité territoriale

5.1 Présentation du site

- Superficie : 8 ha
- Composition :
 - 2 ha de zones horticoles (entrées, parvis),
 - 3 ha de zones paysagères,
 - 2 ha de prairies naturelles,

-
- 1 ha de zones fonctionnelles (chemins, fossés).

5.2 Zonage et objectifs

Zone	Mode de gestion	Objectifs principaux
Z1 – Entrées	Gestion horticole raisonnée	Image, sécurité
Z2 – Parc central	Gestion paysagère	Usage et biodiversité
Z3 – Prairies	Gestion extensive	Faune, flore
Z4 – Techniques	Gestion fonctionnelle	Sécurité, accessibilité

5.3 Planning annuel simplifié

Printemps

- Z1 : remise en état des massifs, paillage
- Z2 : taille douce, contrôle sanitaire
- Z3 : aucune intervention
- Z4 : nettoyage et contrôle des cheminements

Été

- Z1 : arrosage raisonné, entretien ciblé
- Z2 : tonte différenciée
- Z3 : fauche tardive partielle
- Z4 : entretien minimal

Automne

- Z1 : plantations vivaces
- Z2 : ramassage partiel des feuilles
- Z3 : fauche annuelle
- Z4 : curage léger des fossés

Hiver

- Z1 : taille structurelle
- Z2 : plantations d'arbres
- Z3 : repos biologique
- Z4 : entretien ponctuel

5.4 Bilan annuel (exemple)

- baisse de 30 % des heures de tonte,
- suppression totale des produits phytosanitaires,
- augmentation observable de la biodiversité floristique,
- acceptation progressive du public grâce à une signalétique adaptée.

6. Conclusion

La gestion différenciée constitue aujourd'hui un levier central du développement durable

appliqué aux espaces paysagers. Elle permet de concilier :

- exigences écologiques,
- contraintes économiques,
- attentes sociales et paysagères.

Pour les futurs techniciens supérieurs en aménagements paysagers, elle représente une compétence stratégique, mobilisant à la fois des savoirs techniques, des capacités d'analyse et une posture professionnelle responsable.

Et pour aller plus loin, [Adalia](#), offre beaucoup d'informations en page d'accueil sur la gestion différenciée ainsi qu'un [guide sur mise en œuvre de la gestion différenciée](#) orienté sur le machisme

Exercice – Mise en situation professionnelle

Élaborer un mini-plan de gestion différenciée (commune fictive)

1) Contexte

Vous êtes technicien(ne) “espaces verts” au sein de la commune de Val-des-Rivières (? 12 000 habitants). La municipalité souhaite formaliser un plan de gestion différenciée sur un périmètre pilote afin de :

- réduire les coûts d'entretien **sans dégrader la qualité d'usage** ;
- accélérer la transition **zéro phyto** et limiter les intrants ;
- améliorer la **biodiversité** et la résilience (sécheresses estivales, îlots de chaleur) ;
- diminuer les plaintes des usagers en rendant la démarche **lisible et expliquée**.

Le principe attendu : adapter le niveau et les techniques d'entretien selon les caractéristiques du site, ses usages, son image attendue et son intérêt écologique, en s'appuyant sur un inventaire, un zonage, des codes d'entretien, un planning annuel et des indicateurs de suivi.

2) Votre mission

Le Maire vous demande une note de cadrage et un “mini-plan” sur 6 secteurs (annexe 1) à mettre en œuvre dès cette année.

Vous devez produire :

1. un **diagnostic synthétique** (enjeux/contraintes) ;
2. une **proposition de zonage** et d'**attribution de codes qualité** (annexe 2) ;

3. un **programme d'entretien annuel** (planning + techniques) ;
4. une **proposition de communication** aux habitants (panneaux, message, argumentaire) ;
5. des **indicateurs de suivi** (qualitatifs + quantitatifs).

Annexe 1 – Inventaire simplifié des sites (périmètre pilote)

Code site	Lieu / typologie	Surface	Usages dominants	Sensibilités / contraintes	Image attendue
A	Parvis de l'Hôtel de Ville (massifs + pelouse décorative)	1 200 m ²	cérémonies, passage dense	"vitrine" + sécurité (visibilité)	très soignée
B	Parc Central (pelouses, arbres, aire de jeux)	2,4 ha	familles, sport, pique-nique	fortes fréquentations + déchets	soignée et confortable
C	Cimetière (allées + inter-tombes)	1,1 ha	recueillement, accessibilité	forte attente "propre" + Zéro phyto	soignée mais sobre
D	Bords de rivière (prairie + ripisylve)	3,2 ha	promenade, nature	zone humide, biodiversité, risques d'érosion	plutôt naturelle
E	Talus et accotements (entrée de ville)	1,8 ha	paysage routier	sécurité routière (dégagement)	"net" mais pas horticole
F	Zone d'activité (espaces verts dispersés)	2,0 ha	salariés, image économique	budget contraint + arrosage limité	simple et robuste

Ressources disponibles (annuelles, périmètre pilote uniquement)

- Équipe : 1 chef + 3 agents (matériel classique : tondeuses, débroussailleuses, souffleurs ; pas de robot).
- Objectif politique : **0 produit phytosanitaire** sur l'ensemble du périmètre.
- Contraintes : plaintes récurrentes sur "herbe haute" autour du parc (site B) et "mauvaises herbes" au cimetière (site C).

Annexe 2 – Codes qualité proposés (à utiliser dans vos réponses)

Vous devez affecter à chaque site (ou sous-zone) un code parmi les 4 suivants :

-
- **CQ1 – Très soigné (vitrine)** : tonte fréquente, finitions, massifs entretenus, maîtrise stricte de l'aspect.
 - **CQ2 – Soigné (usage intensif)** : tonte régulière mais optimisée, propreté prioritaire, gestion des lisières.
 - **CQ3 – Extensif / transition** : tonte réduite, **fauche** (1 à 3/an), gestion des cheminements (bandes tondues).
 - **CQ4 – Naturel / écologique** : intervention minimale, fauche tardive, refuges, priorité à la biodiversité.

Repère méthodologique : les “codes qualité” servent à organiser le zonage, planifier les tâches et rendre la stratégie compréhensible (agents/élus/usagers).

Travail demandé

Partie 1 – Diagnostic (réponses courtes mais argumentées)

1. Expliquez, en 8–10 lignes, ce qu'est la **gestion différenciée** et pourquoi la commune veut la mettre en place (économie, écologie, usages, image).
2. Relevez **4 risques** si la démarche est mal conduite (ex. incompréhension des usagers, problèmes de sécurité, perte de lisibilité, surcoûts de rattrapage, etc.) et associez à chaque risque une **mesure de prévention**.

Partie 2 – Zonage et choix des codes qualité

3. Proposez l'affectation d'un **code qualité (CQ1?CQ4)** à chacun des 6 sites (A à F) et justifiez chaque choix par **au moins 2 critères** (usage, visibilité, intérêt écologique, contraintes techniques, attentes sociales).
4. Pour **deux sites au choix**, détaillez un **sous-zonage** (ex. “cheminements” vs “cœur de prairie”, “abords de l'aire de jeux” vs “pourtour boisé”) et attribuez un code par sous-zone.

Partie 3 – Programme d'entretien annuel (le cœur de l'exercice)

5. Complétez un **programme annuel** (vous pouvez répondre sous forme de tableau) en précisant, pour chaque site (ou sous-zone) :
 - type d'intervention : tonte / fauche / taille / désherbage alternatif / gestion des déchets verts ;
 - fréquence (ex. “tonte toutes les 2 semaines”, “fauche 2 fois/an”, etc.) ;
 - **périodes recommandées** (printemps/été/automne) ;
 - points de vigilance (sécurité, accessibilité, protection de la faune, canicule...).
 6. Zéro phyto : citez **3 techniques alternatives** adaptées au (C) cimetière et/ou aux allées (désherbage mécanique, gestion des joints, revêtements, paillage, etc.) et précisez **leurs limites**.
-

Partie 4 – Communication et acceptabilité

7. Rédigez :

- un texte court (6–8 lignes) destiné au site web / panneau municipal “Pourquoi l’herbe est plus haute ici ?” ;
 - 3 messages “pédagogiques” à installer sur site (une phrase + un pictogramme décrit).
- Objectif : rendre la démarche compréhensible et réduire les plaintes.

Partie 5 – Suivi et évaluation

8. Proposez **6 indicateurs** de suivi :

- 3 quantitatifs (ex. heures passées, volumes exportés, fréquence des plaintes...)
- 3 qualitatifs (ex. perception usagers, état des cheminements, diversité floristique observée...).

Format attendu (livrable)

- 1 page : diagnostic + zonage (codes)
- 1 page : programme annuel + communication + indicateurs

Durée indicative en classe : 1h à 1h30 (selon niveau de détail demandé).

Critères de réussite (barème indicatif /20)

- Diagnostic : définition + enjeux + risques (4 pts)
- Cohérence zonage/codes qualité (6 pts)
- Programme annuel réaliste et argumenté (6 pts)
- Communication + indicateurs pertinents (4 pts)

Corrigé

Partie 1 – Diagnostic (réponses courtes mais argumentées)

1) Définition et intérêt de la gestion différenciée (8–10 lignes)

La gestion différenciée consiste à adapter les pratiques et fréquences d’entretien des espaces verts selon la vocation des lieux : intensité d’usage, image attendue, contraintes de sécurité, potentialités écologiques, budgets et moyens humains. L’objectif n’est pas de “moins entretenir partout”, mais de mieux entretenir, au bon endroit, au bon moment, avec les bonnes techniques. Pour la commune, cela répond à plusieurs enjeux :

- **écologique** (biodiversité, continuités, moins d’intrants, meilleure résilience à la sécheresse) ;

-
- **économique** (optimiser les heures de travail, réduire les interventions répétitives, limiter arrosage et renouvellements) ;
 - **social et d'usage** (confort, sécurité, accessibilité, propreté là où les habitants l'attendent) ;
 - **image** (maintenir des "vitrines" impeccables et assumer des zones plus naturelles, expliquées).

2) Risques si la démarche est mal conduite + prévention (4 couples risque/mesure)

1. **Incompréhension / plaintes ("c'est laissé à l'abandon")**
? Prévention : communication visible (panneaux), message municipal, vocabulaire clair ("prairie fleurie / fauche tardive"), cartographie des zones.
2. **Problèmes de sécurité** (visibilité routière, masquage des cheminements, allergènes)
? Prévention : définir des "bandes de sécurité" tondues/débroussaillées, dégagement des intersections, calendrier strict sur les zones sensibles.
3. **Dégradation de l'accessibilité** (cimetière, aire de jeux, cheminements)
? Prévention : maintenir CQ1/CQ2 sur zones d'usage et itinéraires principaux ; contrôle régulier, traitement rapide des points noirs.
4. **Surcoûts de rattrapage / organisation inefficace** (fauche trop tardive, interventions mal planifiées)
? Prévention : planning annuel, règles de décision (quand tondre/faucher), suivi d'indicateurs (heures, retours usagers), réunions équipe.

Partie 2 – Zonage et choix des codes qualité

3) Affectation des codes qualité par site (A ? F) + justification

Rappel : codes proposés CQ1 = très soigné (vitrine) ; CQ2 = soigné (usage intensif) ; CQ3 = extensif/transition ; CQ4 = naturel/écologique

Site A – Parvis Hôtel de Ville (1 200 m²) ? CQ1

- **Image / vitrine** municipale : fréquentation dense, événements, cérémonies.
- **Sécurité et propreté** : lisibilité des abords, finitions nécessaires.

Site B – Parc Central (2,4 ha) ? CQ2 (avec sous-zonage)

- **Usage intensif** (familles, sport, jeux) ? besoin de confort, propreté, accessibilité.
- Mais possibilité d'optimiser : certaines zones peuvent basculer en gestion plus extensive sans nuire à l'usage.

Site C – Cimetière (1,1 ha) ? CQ2 (voire CQ1 localement)

- **Attente sociale élevée** de propreté/soin, forte sensibilité aux "mauvaises herbes".
 - **Accessibilité** (allées, PMR), sécurité (propreté des sols).
-

-
- Zéro phyto impose des méthodes alternatives cadrées.

Site D – Bords de rivière (3,2 ha) ? CQ4 (avec sous-zonage)

- **Intérêt écologique** (zone humide, ripisylve), enjeux de biodiversité et de sols.
- Usages : promenade “nature”, cohérent avec un aspect plus spontané.
- Gestion à faible intensité pour éviter dérangement faune/flore.

Site E – Talus et accotements entrée de ville (1,8 ha) ? CQ3

- **Contraintes sécurité routière** (dégagement visuel) : entretien ciblé, pas horticole.
- Optimisation : fauches programmées, gestion de bandes de visibilité.

Site F – Zone d’activité (2,0 ha) ? CQ3

- **Budget contraint** + objectif “robuste, simple”.
- Priorité : propreté et lisibilité (abords bâtiments, parkings), limitation arrosage.

4) Sous-zonage détaillé (deux sites) – Exemple de corrigé

Site B – Parc Central : sous-zonage proposé

- **B1 – Aire de jeux + abords immédiats (rayon 10–15 m) : CQ2**
 - Confort (tonte régulière), propreté, visibilité/sécurité.
- **B2 – Pelouses de détente/pique-nique : CQ2**
 - Maintenir un niveau soigné, mais fréquence adaptable selon météo (sécheresse).
- **B3 – Pourtour du parc / zones moins fréquentées : CQ3**
 - Passage à fauche 2–3/an + bande tondue le long des cheminements.
- **B4 – Lisières boisées / sous-bois clair : CQ4 (si présent)**
 - Intervention minimale, gestion des invasives au besoin.

Site D – Bords de rivière : sous-zonage proposé

- **D1 – Cheminements et accès : CQ3**
 - Bande tondu/fauchée courte de part et d’autre pour confort de marche et visibilité.
- **D2 – Prairie de berge : CQ4**
 - Fauche tardive (1–2/an), exportation partielle pour limiter eutrophisation.
- **D3 – Ripisylve : CQ4**
 - Gestion douce : sécuriser branches dangereuses, conserver bois mort si possible.

Partie 3 – Programme d’entretien annuel (planning + techniques)

5) Programme annuel (version “tableau” – exemple de corrigé)

Site A – CQ1 (Parvis)

-
- **Tonte** : hebdomadaire en saison (avril ? octobre), adaptable en été sec (espacement).
 - **Finitions** : bordures, massifs, désherbage alternatif (mécanique/manuel) toutes les 2–3 semaines.
 - **Massifs / arbustes** : taille d'entretien fin hiver + retouches en été si nécessaire.
 - **Vigilances** : propreté (déchets), arrosage raisonné (paillage recommandé), sécurité de circulation.

Site B – CQ2 avec B3 en CQ3

- **B1/B2 (CQ2)** :
 - tonte : toutes les 2 semaines (printemps), toutes les 1–3 semaines selon pousse et usage ;
 - ramassage déchets : 2 à 3 passages/semaine en haute saison ;
 - aires de jeux : contrôle visuel régulier (sécurité).
- **B3 (CQ3)** :
 - fauche : 2 fois/an (fin juin + septembre) ou 1 fois/an (septembre) selon objectif prairie ;
 - bande tondue le long des chemins : 1 fois/3–4 semaines.
- **Vigilances** : ne pas laisser l'herbe haute au contact immédiat des jeux (acceptabilité).

Site C – CQ2 (Cimetière)

- **Allées** : désherbage alternatif régulier (mécanique/manuel), priorité accès PMR.
- **Inter-tombes / pieds de murs** : désherbage manuel ciblé + solutions de prévention (paillage minéral, joints, revêtements).
- **Fréquence** : passage hebdomadaire léger en saison (avril ? octobre) + intervention ponctuelle "points noirs".
- **Vigilances** : image "propre", glissance, respect des cérémonies.

Site D – CQ4 avec cheminements en CQ3

- **Chemins (CQ3)** : bande entretenue (tonte/fauche basse) toutes les 4–6 semaines.
- **Prairie (CQ4)** : fauche tardive 1–2/an (septembre + éventuellement juin) ; exportation (au moins partielle).
- **Ripisylve (CQ4)** : sécurisation branches dangereuses hors périodes sensibles (nidification).
- **Vigilances** : protection faune (éviter fauche en pleine nidification), prévention érosion.

Site E – CQ3 (Talus/accotements)

- **Accotements** : 2 à 3 fauches/an selon pousse et visibilité.
- **Intersections / virages / panneaux** : débroussaillage plus fréquent (sécurité).
- **Vigilances** : dégagement visuel obligatoire, pas de fauche "rase" systématique (coûteuse et moins favorable écologiquement).

Site F – CQ3 (Zone d'activité)

-
- **Abords bâtiments / parkings** : tonte 1 fois/3–4 semaines en saison (CQ3 “propre”).
 - **Bandes périphériques** : fauche 1–2/an.
 - **Gestion eau** : limiter arrosage, favoriser végétaux robustes, paillage (si massifs).
 - **Vigilances** : image minimale mais “tenue”, propreté.

6) Zéro phyto : 3 techniques alternatives (cimetière/allées) + limites

Technique 1 : désherbage mécanique (brosse métallique, binage, grattoir, balayeuse)

- Avantages : immédiat, visible, compatible zéro phyto.
- Limites : chronophage, repousse rapide, efficacité variable dans joints profonds.

Technique 2 : gestion des joints / revêtements (stabilisé, joints minéraux, résines perméables selon budget)

- Avantages : prévention à la source, réduit la fréquence d'intervention.
- Limites : investissement initial, contraintes patrimoniales/esthétiques, maintenance spécifique.

Technique 3 : paillage (minéral ou organique) au pied des murs / zones ciblées

- Avantages : limite germination, améliore propreté visuelle, réduit arrosage sur massifs.
- Limites : renouvellement, déplacement par piétinement, pas toujours adapté aux inter-tombes.

Variante possible (à discuter) : désherbage thermique/à eau chaude. Limites fréquentes : consommation d'énergie/eau, efficacité sur vivaces parfois faible, contraintes d'usage et coût.

Partie 4 – Communication et acceptabilité

7) Texte municipal (6–8 lignes) – “Pourquoi l’herbe est plus haute ici ?”

La commune met en place une gestion différenciée des espaces verts. Selon les lieux, l'entretien n'a pas le même objectif : près des jeux, des écoles ou du parvis de la mairie, les espaces restent très soignés pour le confort et la sécurité. Ailleurs, certaines zones deviennent des prairies fleuries ou des espaces plus naturels : cela favorise la biodiversité, limite l'arrosage, réduit les interventions répétitives et s'inscrit dans la démarche zéro phyto. Ces choix sont volontaires, planifiés et suivis : ils permettent d'entretenir mieux, au bon endroit, et de préserver le cadre de vie.

3 messages “pédagogiques” (panneaux)

1. **“Ici, la prairie est fauchée plus tard : refuge pour insectes et pollinisateurs.”**
Pictogramme décrit : abeille + fleur.
2. **“Bande tondu = cheminement confortable ; au-delà = zone nature.”**
Pictogramme : chaussure sur chemin + herbe.
3. **“Zéro phyto : nous désherbons autrement, cela peut repousser entre deux passages.”**
Pictogramme : feuille barrée de “produit chimique”.

Partie 5 – Suivi et évaluation

8) Indicateurs de suivi (6) – 3 quantitatifs + 3 qualitatifs

Quantitatifs

1. **Heures d'entretien par site et par code qualité** (comparaison avant/après).
2. **Nombre de passages de tonte/fauche par site** (et dates).
3. **Nombre de plaintes / sollicitations** liées à l'entretien (par site et période).

Qualitatifs

4. **Perception usagers** (mini-questionnaire au parc/cimetière + retours agents).
5. **État des cheminements** (accessibilité, propreté, sécurité, visibilité).
6. **Indicateur biodiversité simple** (présence de fleurs/pollinisateurs, diversité floristique observée sur zones CQ4/CQ3, au moins 2 relevés/an).

Livrable “corrigé” prêt à rendre (synthèse en 2 pages)

Page 1 (diagnostic + zonage)

- Gestion différenciée = adaptation par usage/écologie/image/budget.
- Codes : A=CQ1 ; B=CQ2 (avec zones CQ3/CQ4) ; C=CQ2 ; D=CQ4 (chemins CQ3) ; E=CQ3 ; F=CQ3.
- Prévention risques = communication + bandes de sécurité + accessibilité + planning.

Page 2 (programme annuel + communication + indicateurs)

- A : tonte hebdo + finitions fréquentes.
- B : tonte régulière zones d'usage ; prairie/fauche zones périphériques ; bande tondu chemins.
- C : désherbage alternatif + prévention (revêtements/joints/paillage) ; passages fréquents mais ciblés.
- D : fauche tardive 1–2/an ; cheminements entretenus ; ripisylve gestion douce.
- E : fauche 2–3/an + dégagement sécurité.
- F : entretien sobre, robuste, peu d'arrosage.
- Communication : “herbe plus haute = choix assumé” + panneaux.

-
- Suivi : heures, passages, plaintes + perception, cheminements, biodiversité.